

**Délibération N° 2021-40**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 30 avril 2021,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 et L712-3 ;
- Vu** le Code de la commande publique ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation du lancement et de la signature d'un marché public**

Le Conseil d'administration approuve, au regard du descriptif joint en annexe, le lancement et la signature des marchés publics suivants :

- Prestations d'exploitation et de maintenance des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et de traitement d'air / Maintenance et travaux des installations d'automatisme et de supervision (GTC/GTB – gestion technique centralisée / gestion technique des bâtiments).

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

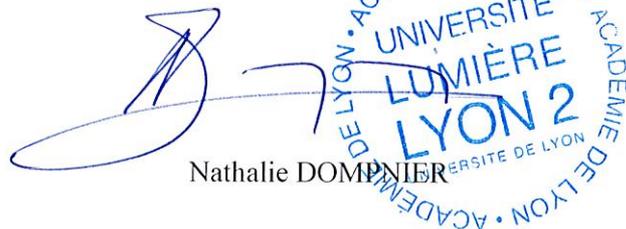
Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 30

Fait à Lyon, le 3 mai 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 7 mai 2021.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 7 mai 2021